



Ariège
Le Département 09



Pays
Foix-Varilhes
communauté d'agglomération



Montgailhard
ARIEGE



09
c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ET DE VALORISATION DES BOURGS-CENTRES 2019-2021

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS FOIX-VARILHES

COMMUNES DE VARILHES, VERNIOLLE, MONTGAILHARD ET SAINT-JEAN-DE-VERGES

- Présentation générale du dispositif et de sa traduction locale

19/05/2017 : délibération de la Région en faveur de la mise en place du dispositif des bourgs-centres.

- Objet : organiser le partenariat pour la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation des bourgs-centres, agir sur leurs fonctions de centralité et leur attractivité.
- Contributions et modalités d'intervention des partenaires.
- Articulation avec les territoires (Agglomération et PETR).
- Gouvernance.
- Durée : fin en 2021.

Trois communes éligibles au dispositif : Varilhes, Verniolle et Montgailhard ; et une commune non éligible : Saint-Jean-de-Verges.

13/11/2017 : présentation par la Communauté d'agglomération de la démarche régionale aux quatre bourgs-centres.

Année 2018 : différents échanges et travaux avec les bourgs-centres et quelques partenaires.

1^{er} avril 2019 : organisation de quatre comités techniques durant lesquels ont été présentés les projets de pré-candidatures : premiers travaux sur les diagnostics, orientations stratégiques et opérationnelles.

Mai/juin 2019 : élaboration du contrat et consultation des partenaires.

- Territoire d'action - Communes de Varilhes, Verniolle, Montgailhard, Saint-Jean-de-Verges

Quatre communes occupent des fonctions de centralité (en dehors de la ville-centre) et une place stratégique en termes d'accueil et de développement sur le territoire.



 Bourgs-centres

 Ville-centre de la
Communauté
d'agglomération

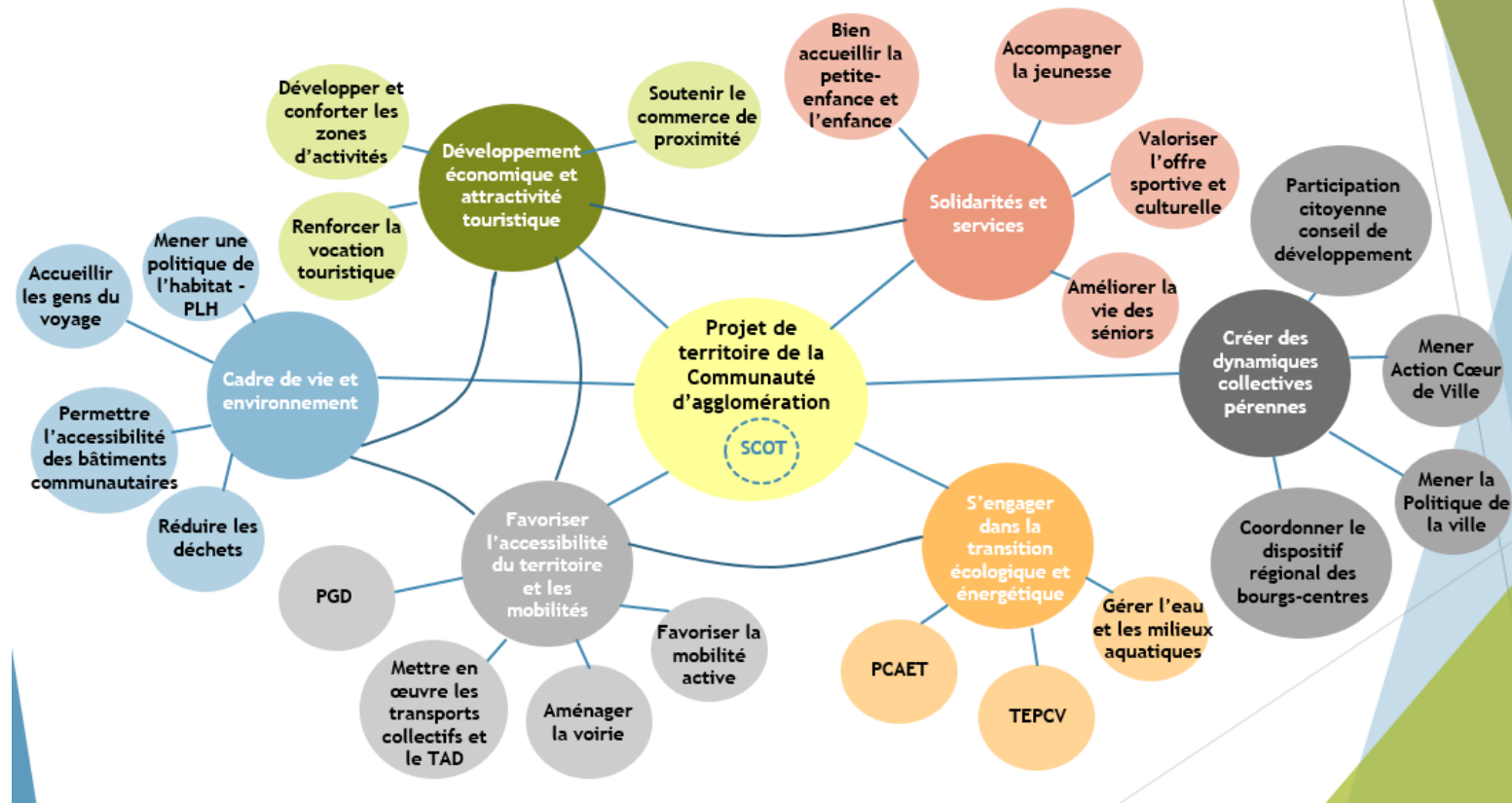
Fonctions structurantes :

- Pôle d'échange multimodal
- Pôle de services et d'équipements de santé
- Parcs d'activités stratégiques
- Pôle tertiaire
- Pôle d'habitats sociaux
- Fonctions scolaires
- Equipement culturels et sportifs

- Territoire d'action - Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes

La Communauté d'agglomération a approuvé son projet de territoire le 13 décembre 2017. A travers lui elle décline son programme d'actions pour les dix ans à venir.

- Carte mentale du projet de territoire de la Communauté d'agglomération



- Elaboration d'un contrat unique à l'échelle des quatre bourgs-centres et méthodologie

Les quatre bourgs-centres accueillent les équipements structurants communautaires. Ils font face à des problématiques communes en termes de développement et d'aménagement : commerces de proximité, habitat, zones d'activités, mobilités et prise en compte environnementale et énergétique, déclinés notamment dans le projet de territoire de la Communauté d'agglomération et dans les documents stratégiques portés par le syndicat de SCoT de la Vallée de l'Ariège.

Propositions

1. Elaboration d'un **contrat unique** à l'échelle des quatre bourgs-centres
2. Mise en place d'une **méthodologie** spécifique

- Elaboration d'un contrat unique à l'échelle des quatre bourgs-centres et méthodologie

La méthodologie proposée dans le cadre du contrat a pour objectifs de :

- Favoriser le travail partenarial et collaboratif,
- Sortir des limites communales,
- Faciliter l'articulation entre les projets communaux et les logiques extra-communautaires en lien avec les bourgs-centres des territoires voisins,
- S'engager dans une dynamique d'amélioration continue.

Organisation

Membres signataires : la Région, le Département, le PETR de l'Ariège, la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes, les communes de Varilhes, Verniolle, Montgailhard et Saint-Jean-de-Verges ainsi que le CAUE.

Membres partenaires : la DDT, le syndicat de SCoT, la CCI et la CMA, l'Agence de développement touristique, et tout autre acteur susceptible de contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre du programme d'actions.

Rencontres au sein des comités de pilotage, comités techniques et groupes de travail.
Suivi et évaluation du dispositif.

- Stratégie et programme d'actions des bourgs-centres

Le contrat présente le diagnostic et les enjeux pour chaque bourg-centre, la stratégie partagée de développement et de valorisation, ainsi que sa déclinaison opérationnelle à travers des actions communes et des actions propres à chaque bourg-centre selon ses spécificités, à court, moyen et long terme.

Eléments pris en compte dans l'élaboration des diagnostics, de la stratégie partagée et des programmes d'actions :

- Les études stratégiques (commerces, urbanisme...),
- Les documents-cadres qui régissent le territoire, notamment déclinant les enjeux en matière d'aménagement (SCoT, PLU...), de mobilités (PGD...), d'environnement et d'énergie (PCAET...),
- Le programme d'actions en cours et à venir des bourgs-centres,
- Le projet de territoire de la Communauté d'agglomération,
- Les données issues des comités techniques et des échanges réguliers avec les partenaires.

- Stratégie et programme d'actions des bourgs-centres

La stratégie partagée s'appuie sur les différents diagnostics et les enjeux qui en résultent.

Elle compte cinq axes de développement :

Axe 1. Renforcer le rayonnement des bourgs-centres au sein du territoire

1.1 Requalifier les espaces publics pour faire des bourgs-centres des bourgs accueillants

1.2 Conforter la centralité commerciale en préservant l'offre de commerces et de services en centre-ville

1.3 Apporter les services et les équipements favorables à l'épanouissement et au bien-être des habitants

Axe 2. Mener une politique volontariste en matière d'habitat

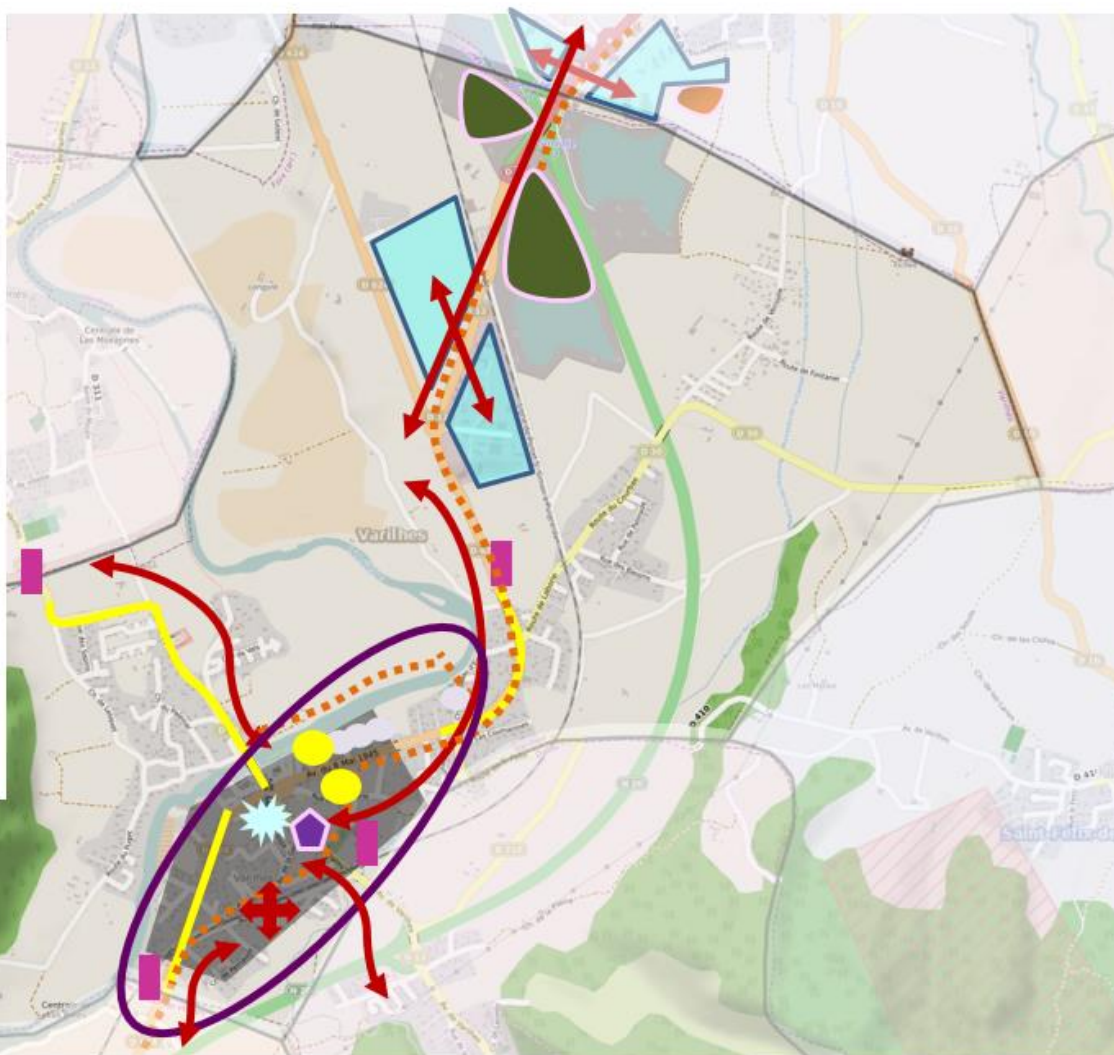
Axe 3. Conforter le pôle Delta Sud au sein de l'économie régionale et les zones économiques de proximité au sein du bassin de vie

Axe 4. Favoriser les connexions entre les pôles structurants au sein du territoire et au-delà

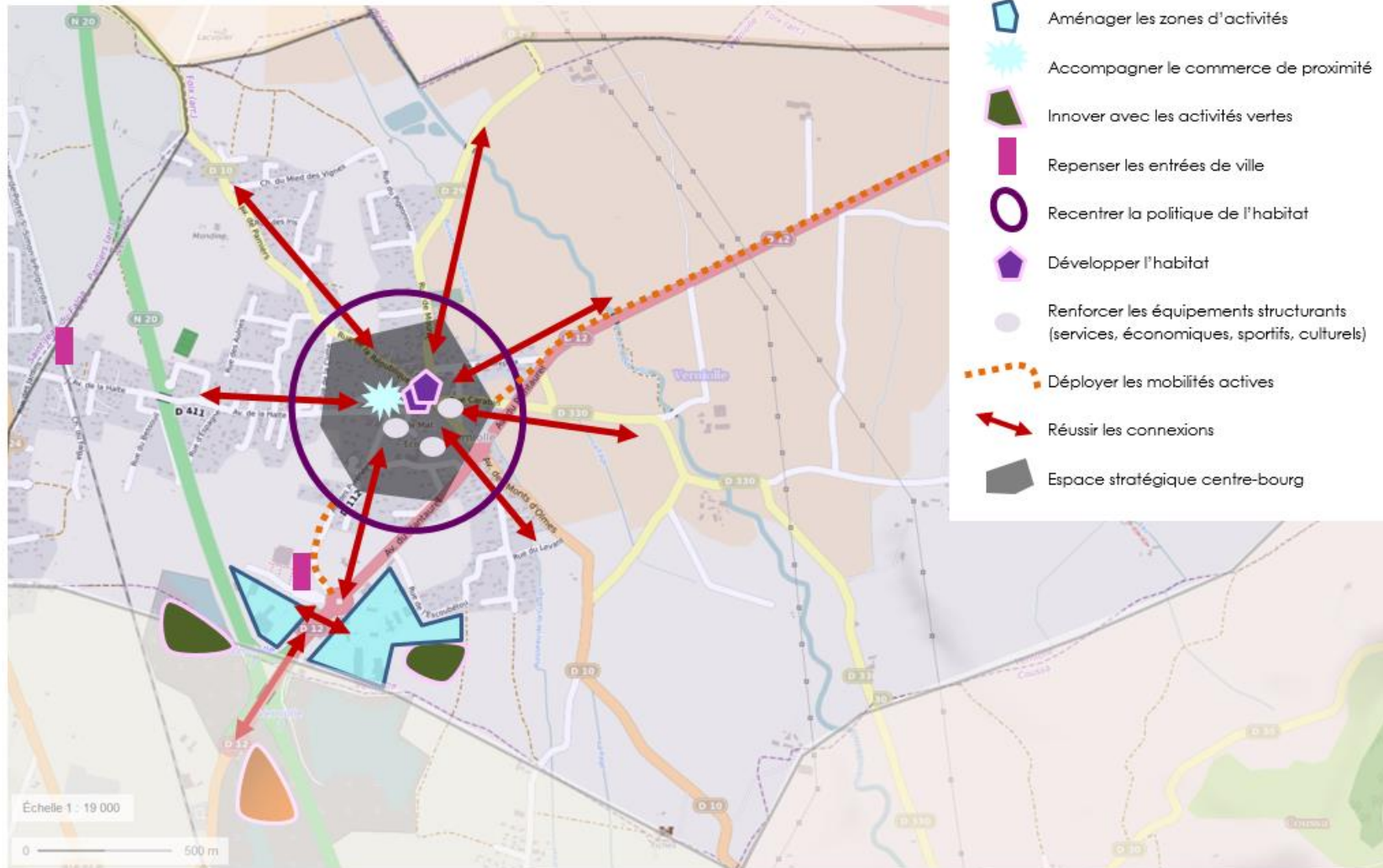
Axe 5. Viser l'exemplarité environnementale

VARILHES – Schéma stratégique

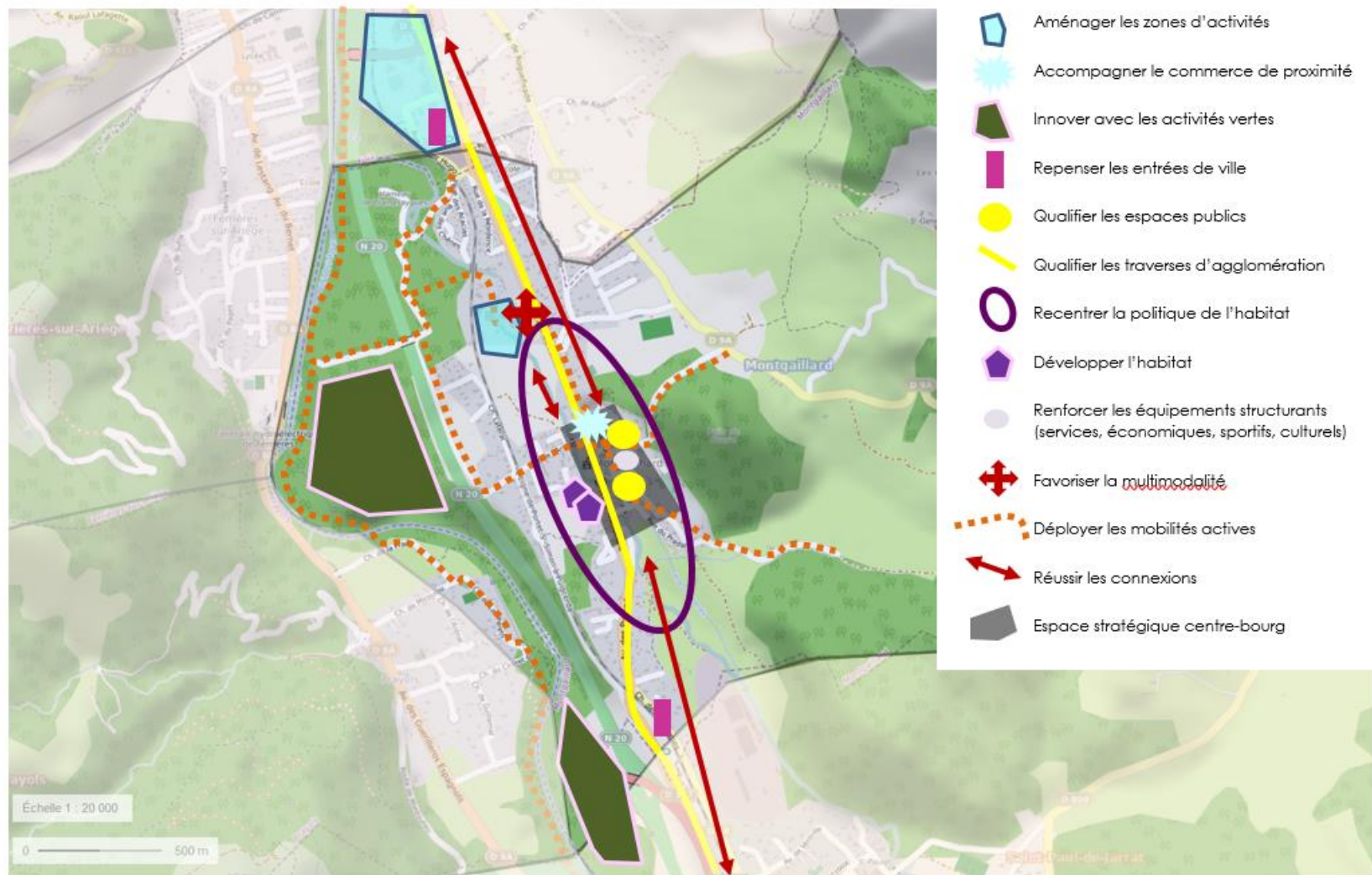
- Aménager les zones d'activités
- Accompagner le commerce de proximité
- Innover avec les activités vertes
- Repenser les entrées de ville
- Qualifier les espaces publics
- Qualifier les traverses d'agglomération
- Recentrer la politique de l'habitat
- Développer l'habitat
- Renforcer les équipements structurants (services, économiques, sportifs, culturels)
- Favoriser la multimodalité
- Déployer les mobilités actives
- Réussir les connexions
- Espace stratégique centre-bourg



VERNIOLLE – Schéma stratégique



MONTGAILHARD – Schéma stratégique



- Présentation du calendrier de mise en oeuvre

19 juin 2019 : approbation du contrat par le comité de pilotage

24 juin 2019 : à l'ordre du jour du conseil municipal de Verniolle

26 juin 2019 : à l'ordre du jour du conseil municipal de Montgailhard

4 juillet 2019 : à l'ordre du jour du conseil municipal de Saint-Jean-de-Verges

9 juillet 2019 : à l'ordre du jour du conseil municipal de Varilhes

10 juillet 2019 : à l'ordre du jour du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes

10 juillet 2019 : décision du PETR de l'Ariège

19 juillet 2019 : à l'ordre du jour de la commission permanente de la Région

26 juillet 2019 : à l'ordre du jour de la commission permanente du Département

Septembre 2019 : début des travaux



Ariège
le Département 09

Pays
Foix-Varilhes
communauté d'agglomération



Montgailhard
ARIÈGE



09 Ariège
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ET DE VALORISATION DES BOURGS-CENTRES 2019-2021

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS FOIX-VARILHES

COMMUNES DE VARILHES, VERNIOLLE, MONTGAILHARD ET SAINT-JEAN-DE-VERGES